

## Compte rendu de contrôle et d'évaluation du service civique

**CID-MAHT**

Jeudi 5 juin 2014

**Rappel du numéro d'agrément :** CE-037-12-00015

**Adresse :** Centre des Halles – Place Gaston Paillhou – 37000 Tours

**Département :** 37

**Région :** CENTRE

**Téléphone / mel :** 02-47-38-35-36 / [association.cidmaht@laposte.net](mailto:association.cidmaht@laposte.net)

**Site Internet :** [www.cidmaht.fr](http://www.cidmaht.fr)

**Type d'organismes:**

Association , Fédération , Collectivités territoriales (communes, départements, conseils régionaux) , Etablissements publics (communautés de communes, EPL, EPA...) , Fondation , Mutuelle , Syndicat , Fonds de dotation

**Compte-rendu d'activité transmis par l'organisme le :** non concerné

**Fait générateur du contrôle et de l'évaluation :** programme 2014

### **Résumé succinct :**

La réunion s'est déroulée en présence de MM. Georges RONDEAU (président), Georges MOUGEL (secrétaire et tuteur), Alain LE GRILL (salarié et tuteur) et Mme Clémence GUERCHE (volontaire). La seconde volontaire, Mme Camélia BENOUDA, a dû quitter la réunion en raison d'un contre-temps personnel.

Cette réunion s'inscrivait dans un accompagnement de la structure, suite à une première expérience négative d'accueil d'une volontaire en 2012/2013. Elle visait à faire un point d'étape dans l'accueil de nouvelles volontaires, et anticiper une éventuelle reconduction à la fin de l'année.

Les responsables de l'association ont fait montre de leur satisfaction quant à cette seconde expérience, tant en raison du profil et de l'engagement des deux jeunes filles, que des expériences menées sur le terrain. Le cadre et l'accompagnement par les tuteurs ont permis aux volontaires de s'approprier leur mission et de l'enrichir au gré de leurs envies et idées. Les volontaires ont démontré leur investissement dans cette mission et ont apporté, en même temps que leur jeunesse, un regard neuf et extérieur sur la structure.

La collaboration entre ces jeunes et la structure est jugée très positive, de même que la formule du binôme, et la structure est encouragée à renouveler la mission.

## Observations des services territoriaux

### ▪ Identification des difficultés rencontrées :

Tant de la part des dirigeants, du salarié que des volontaires, aucune difficulté n'a été rencontrée dans la réalisation du service civique (recrutement, accueil, mission).

D'un point de vue réglementaire, les obligations des structures d'accueil ont été remplies. Il a été rappelé que le logo du service civique soit bien apposé sur l'ensemble des outils de communication produits par les volontaires, et que, comme pour le contrat de 2013, la référence aux volontaires soit mentionnée sur le contrat d'assurance 2014.

### ▪ Eléments à capitaliser au titre des bonnes pratiques :

La réalisation d'une mission d'ambassadeur/médiateur en binôme est perçue de manière très positive, tant par les responsables de la structure que par les volontaires. Ces dernières ont témoigné d'une complémentarité entre leur personnalité et leurs capacités respectives, par exemple au niveau de leur aisance vis-à-vis des différents publics touchés. Elles ont également mis en avant le fait de ne pas se retrouver seule au bureau quand le salarié est absent, ou lors des interventions. Ce fut un élément rassurant pour elles, et donc un élément favorisant leur investissement et leur autonomie.

### ▪ Les points forts et les points faibles :

Parmi les points forts, il faut citer :

- la phase de préparation à la mission, définie en amont (rencontres d'associations du secteur, consultation de ressources, appropriation des outils pédagogiques, etc.) et assez longue (deux mois), qui a permis aux volontaires d'agir en autonomie par la suite ;
- la souplesse donnée à l'une des volontaires dans l'organisation de son emploi du temps, afin que cette dernière puisse concilier ses études avec sa mission ;
- l'intervention de deux « jeunes », qui a permis un impact plus efficace auprès des jeunes publics touchés.

Le tutorat représente un point fort, bien qu'une amélioration soit encore possible, :

Les deux tuteurs ont participé aux formations mises en place par la DDCS (module 1 pour les deux, et module 2 pour M. MOUGEL), et ils sont régulièrement venus prendre conseil auprès du référent départemental.

Il serait par contre souhaitable que M. LE GRILL, en tant que tuteur, puisse participer aux éventuels futurs entretiens de recrutement, ce qui n'a pas été le cas lors de cet accueil.

Les volontaires ont pu témoigner avoir ressenti une forte pression lors des premières semaines au sein de la structure. L'échec du précédent accueil de volontaire a pu conduire les responsables à être trop présents et « pressants » auprès des deux nouvelles volontaires. Ce sentiment s'est peu à peu estompé et les volontaires ont témoigné du fait qu'elles disposaient alors d'une grande autonomie. Il serait souhaitable que le cadre offert après quelques mois (autonomie, rapport de confiance, acceptation de la critique que peuvent apporter des jeunes personnes extérieures, etc.) soit mis en place dès le départ, afin de rendre le plus profitable dès le début la collaboration entre les parties.

Il a été suggéré que les volontaires puissent assister à un conseil d'administration, tant pour rendre compte de leur mission et démontrer les apports positifs de leur action, que pour découvrir le fonctionnement d'une instance associative.

## Perspectives

La question d'un accueil de nouveaux volontaires a été évoquée. Les dirigeants souhaitent avoir le retour du référent départemental quant à l'expérience actuellement menée, avant de soumettre cette question au conseil d'administration.

Au regard du bilan positif, le CID-MAHT est encouragé à renouveler l'expérience.

Concernant le départ annoncé du président et du secrétaire au printemps 2015, il a été demandé que ce départ et les conséquences en termes de suivi des volontaires soient appréhendés dès aujourd'hui, bien que ces départs n'interviennent qu'après l'éventuelle réalisation de nouvelles missions. De plus, la présence de M. LE GRILL, qui pourrait être tuteur des deux jeunes, permet d'assurer une continuité.

L'association devrait se saisir des bilans et retours d'expériences apportés par les volontaires pour faire évoluer le contenu de la mission. Par exemple, les interventions auprès du grand public dans le cadre d'événements ont surtout permis de faire connaître le CID-MAHT, mais n'ont pas permis de remplir les objectifs assignés à la mission de service civique. Aussi, d'autres modalités d'intervention et d'interpellation du grand public doivent être pensées. Autre exemple, les volontaires ont constaté que les collectivités interviennent déjà beaucoup sur la thématique du développement durable, même si c'est sous une forme partielle qui ne correspond pas à la définition du CID-MAHT. Il s'agit alors de développer une approche différente et complémentaire du développement durable, en faisant par exemple des liens avec la solidarité internationale.

Concernant le contenu des missions, les volontaires ont évoqué le fait que la mission pourrait inclure une dimension autour du renforcement de la communication de la structure.

Un courrier à l'organisme reprenant les conclusions provisoires du contrôle et demandant à l'organisme de présenter ses observations sous 30 jours sera adressé à l'organisme avec le projet de rapport :

OUI  NON

Nécessité d'un contrôle supplémentaire :

OUI  NON

Engagement d'une procédure de retrait de l'agrément :

OUI  NON

**Compte rendu réalisé par Arnaud LOUSTALOT en sa qualité de référent départemental  
« service civique » le 17 juin 2014**